



HAL
open science

Les étudiants haïtiens en France. D'une instruction élitiste aux vécus migratoires contemporains

Dimitri Béchacq

► **To cite this version:**

Dimitri Béchacq. Les étudiants haïtiens en France. D'une instruction élitiste aux vécus migratoires contemporains . Recherches Haïtiano-Antillaises, 2019. hal-02292538

HAL Id: hal-02292538

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-02292538>

Submitted on 13 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les étudiants haïtiens en France : d'une instruction élitiste aux vécus migratoires contemporains¹

Dimitri Béchacq

À la suite du séisme du 12 janvier 2010 et à l'occasion de la première visite officielle d'un chef d'État français en Haïti depuis son indépendance en 1804, Nicolas Sarkozy annonce l'attribution de sept cents bourses destinées à des étudiants haïtiens. Cette annonce ouvrit une nouvelle page dans la longue histoire de la migration haïtienne en France. Cette histoire commence dès le début du XIX^e siècle avec la mobilité universitaire et professionnelle qui atteste autant d'une rupture coloniale inachevée que de la formation d'un pôle migratoire. Les voyages d'études des membres de l'élite dans l'ancienne métropole coloniale sont l'un des outils de sa reproduction sociale, et l'un des vecteurs de la diffusion d'un imaginaire haïtien de l'ailleurs au sein duquel Paris et l'Hexagone occupent, encore aujourd'hui, une place singulière (Béchacq, 2019). Cet article retrace, en s'appuyant sur des documents d'archives inédits et des sources orales, la généalogie de cet imaginaire faisant de la France un pays d'étude et de culture, imaginaire qui est tout autant un marqueur social local que le terreau d'une francophilie servant les intérêts de la France. L'objectif est ici de restituer les transformations de cet imaginaire haïtien de la France à partir des expériences migratoires et des contextes dans lesquels elles se réalisent. Ces expériences, ainsi que l'imaginaire et les sentiments qui y sont associés, donnent à comprendre la profondeur historique de cette entité extranationale et plurielle qu'est la diaspora. Cette diaspora est le fruit d'une migration par laquelle certains territoires ont

¹ Cet article est issu de ma thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie : 2010, *Pratiques migratoires entre Haïti et la France. Des élites d'hier aux diasporas d'aujourd'hui*, sous la direction de Marie-José Jolivet, Centre d'études africaines, EHESS.

acquis diverses « qualités » dans cette « “géographie migratoire” qui institue une hiérarchisation des destinations » (Laëthier, 2011 : 72). Comme en témoignait un journaliste haïtien ayant été formé dans l’Hexagone, « on connaît les États-Unis pour les dollars et la France pour la culture » (Paris, juin 2007)², propos qui confèrent à ces pays le rôle de marqueur d’une ascension sociale et économique en devenir. Comment s’articulent les projets de voyage, les vécus migratoires et les représentations faisant de la France ce pays propice à la scolarité et aux études ? Il sera tout d’abord brièvement rappelé comment, au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les voyages d’études dans l’Hexagone relevèrent d’une mobilité distinctive en tant que marqueur de l’appartenance aux classes privilégiées. Dans un second temps, les termes de l’Accord culturel franco-haïtien de 1945, les profils sociologiques des étudiants bénéficiaires de bourses, leurs vécus à Paris ainsi que le rôle des institutions haïtiennes et françaises seront analysés au regard des convulsions sociales locales et des tensions internationales liées à la guerre froide. Ensuite, l’examen du rôle conjugué de la dictature duvaliériste et des institutions internationales montrera des effets contradictoires se traduisant notamment par la limitation de la mobilité étudiante et l’exode organisé des cerveaux haïtiens. Dans une quatrième partie, la présence des étudiants sera située dans le contexte plus général de la migration haïtienne en France, de la fin des années 1980 aux années 2000, présence qui révèle la confrontation entre l’imaginaire haïtien de ce pays et le durcissement des politiques migratoires nationales. Il s’agit donc d’examiner une forme spécifique d’imaginaire – la France comme pays de culture et d’instruction – dont on peut supposer qu’elle est présente dans d’autres territoires, ayant ou pas en partage avec Haïti l’héritage colonial français et qui, en outre, peut être partagée de différentes façons. Cependant, la récurrence de cette forme spécifique d’imaginaire dans les témoignages des migrants par-delà les classes sociales et les générations, m’a conduit à m’intéresser aux formes et aux modalités de construction et de diffusion de cet imaginaire en particulier.

² Tous les entretiens cités dans ce texte ont été conduits par l’auteur, et les extraits cités ont été rendus anonymes. Je remercie ici ceux qui ont accepté de témoigner.

1) ÉDUCATION, MOBILITÉ ET FRANCOPHILIE EN HAÏTI AU XIX^e SIÈCLE : LES VECTEURS D'UN « IMAGINAIRE DE CLASSE »³

À la suite de l'indépendance d'Haïti en 1804 et malgré des relations bilatérales asymétriques, la France demeure pour l'élite haïtienne un horizon social et culturel convoité. Les formes de mobilité de cette élite postcoloniale – voyages d'études, séjours d'agrément, postes diplomatiques, exils politiques, etc. – constituent alors un levier social et un instrument du pouvoir d'État tout en permettant la constitution d'un capital culturel (Bourdieu, 1979)⁴. Cette mobilité, qui s'effectue vers d'autres pays que la France – États-Unis, Canada, Jamaïque, etc. – est l'une des pratiques distinctives de l'élite haïtienne, mais n'est pas l'apanage de cette seule classe sociale ; des descendants d'esclaves affranchis pendant la période révolutionnaire (1791-1803) ont circulé et résidé dans l'espace caraïbe et atlantique tout au long du XIX^e siècle (Scott, 2007). Vers 1850, l'étroite articulation entre le savoir et le pouvoir se manifeste autant par la faiblesse de l'instruction publique que par la pratique de la cooptation pour y accéder, signe de stratégies limitant toute forme de mobilité sociale ascendante (Pierre, 2008 ; Casimir, 2009)⁵. Deux

³ Pour une analyse plus approfondie des liens entre la mobilité, les alliances matrimoniales et l'instruction au sein de l'élite haïtienne de la fin du XVIII^e au début du XX^e siècle, se référer à D. Béchacq, 2019.

⁴ Dans son acception minimale, l'élite est un groupe numériquement minoritaire, un corps social doté de règles et de codes dont le poids se mesure à l'aune de son pouvoir et de ses influences. Le choix entre le singulier et le pluriel dépend des critères retenus pour définir ce corps social, au demeurant hétérogène (Coenen-Hunter, 2004). Grant Farred désigne par la notion d'« élite postcoloniale » ce groupe social qui, dans les colonies devenues indépendantes, emprunta aux métropoles occidentales leurs standards et leurs outils littéraires à la faveur d'études scolaires et universitaires menées en Europe et aux États-Unis (Farred, 2001). Dans le cas d'Haïti, les membres de l'élite investirent un ou plusieurs domaines d'activité, souvent de façon simultanée au sein d'une même famille, à commencer par l'armée, la politique et le commerce. Outre des signes distinctifs matériels et immatériels (propriété terrienne, mobilier, usage de la langue française, pratique de la musique classique, etc.), le phénotype compte parmi les critères d'appartenance à l'élite (Nicholls, 1996 [1979] ; Dubois, 2005 [2004] ; Smith, 2009), il influence les frontières et les relations sociales, tout en faisant l'objet de manipulation dans le champ politique (Pierre, 2008). Il a existé et il existe une bourgeoisie noire en Haïti, mais l'archétype de l'élite a été longtemps représenté par les personnes claires de peau. Historiquement, le terme de « mulâtre » désigne le fruit de l'union entre un colon blanc et une femme noire, le plus souvent esclave. Selon Matthew Smith, la traduction imparfaite en créole de « mulâtre », « *milat*, [...] est la définition la plus englobante d'une personne qui est à la fois claire de peau et d'une certaine classe sociale » (Smith, 2008 : 198, n. 6).

⁵ En 1843, sur une population estimée à 700 000 habitants, seuls 3 000 enfants fréquentaient une quinzaine d'écoles publiques (Joachim, 1979 ; Joint, 2006).

autres critères d'appartenance à l'élite participent à sa reproduction en tant que classe sociale et au maintien de sa position dominante dans le champ du pouvoir : la mobilité entre Haïti et la France et les alliances matrimoniales. L'analyse croisée entre ces deux critères montre la dimension politique de l'instruction de l'élite.

En Haïti, et dans des pays d'Amérique du Sud comme le Brésil, Paris a une fonction de légitimation autant professionnelle que sociale. Dans la capitale française, les étudiants haïtiens sont surtout présents dans les facultés de droit et de médecine, alors même que l'Académie de Port-au-Prince est créée en 1823 où un professeur français enseigne la médecine. En effet, les études menées à Paris se distinguent par leur aura prestigieuse et par leur réputation quant à la qualité des enseignements qui y sont dispensés (Logan, 1930 : 245). À la fin du XIX^e siècle, Anténor Firmin remarque ainsi qu'« en Haïti, on trouve une vingtaine de mulâtres, docteurs en médecine de la Faculté de Paris » (Firmin, 1885 : 112-113). Les enfants d'hommes politiques, de hauts fonctionnaires ou encore ceux de commerçants prospères font également leurs études à Paris, à l'image des frères Edmond, Georges et Benito Sylvain. Celui-ci crée en 1890 le journal hebdomadaire *La Fraternité* qui recense alors cent quinze étudiants haïtiens à Paris (Corvington, 1994 ; Sibeud, 2005)⁶. Ce périodique est par ailleurs exemplaire de cette abondante littérature militante haïtienne qui connaît alors un certain succès dans la capitale française (Joachim, 1979).

Pour appréhender cette mobilité coutumière et valorisante, il faut considérer le rôle des alliances matrimoniales des membres de l'élite quant au maintien de leur position dans le paysage sociopolitique local, l'endogamie étant la principale stratégie matrimoniale (Burnham, 2006 ; Leyburn, 1941). Nombre de membres de cette classe sociale appartiennent à des familles très étendues, les parents pouvant avoir noué plusieurs alliances matrimoniales successives et les cas des enfants nés hors mariage ne sont pas exceptionnels. Rejeté par la « bonne société » et par l'Église catholique (Leyburn, 1941) très présente en Haïti depuis le Concordat de 1860, le divorce est

⁶ À la suite de Symphor Linstant de Pradine qui fut l'un des premiers Haïtiens à intégrer les réseaux d'intellectuels engagés dans l'émergence du mouvement panafricaniste au milieu du XIX^e siècle (Geiss, 1974 [1968]), Benito Sylvain s'investit activement dans ce mouvement en représentant notamment l'empereur éthiopien Ménélik à la Conférence Panafricaine de Londres en 1900 (Bonacci, 2008). Quant à la fille de son frère Georges, Suzanne Comhaire-Sylvain (1898-1975), elle fut la première femme haïtienne à obtenir le baccalauréat, la licence et le doctorat d'anthropologie à Paris (Laurière, 2005).

cependant pratiqué, même au sommet de l'État (Nicholls, 1978 ; Péan, 2005). Les bénéficiaires d'une formation, d'une bourse d'études ou encore d'un poste en France comptent dans leur large réseau familial un proche du pouvoir cooptant les siens par clientélisme ou népotisme, pratique qui facilite la circulation des membres des classes privilégiées entre Haïti et la France. La mobilité de l'élite est également facilitée par des stratégies associant scolarité catholique et alliances matrimoniales. En 1860, l'Église d'Haïti est instaurée par le Concordat entre l'État haïtien et le Vatican. Son clergé, composé à 80 % de Bretons, dirige plusieurs écoles à Port-au-Prince : Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Rose-de-Lima et Saint-Martial (Corvington, 1994 ; Joint, 2006). Ces écoles et certains établissements scolaires publics réputés transmettent savoirs et traditions françaises et forment les enfants de l'élite, dont plusieurs futurs présidents haïtiens. Les frais de scolarité, le « trousseau », et le niveau requis les rendent très sélectives (Joachim, 1979 ; Price-Mars, 1977 [1919]). Le développement de la culture et la langue françaises en Haïti, et partant l'influence de la France dans ce pays, furent en outre assurés par ce clergé. En tant que pratique sociale distinctive, la scolarisation dans ces écoles les positionna comme des lieux de sociabilités et de respectabilité privilégiés pour l'élite, ce qui concerne également certains établissements publics – le Lycée Pétion, le Collège Louverture, le Collège Tippenhauer – dépassant parfois en prestige et en qualité les écoles congréganistes. Enfin, la fréquentation de ces écoles renforça le maillage microsocial, et ce au fil des générations successives, dès lors qu'elle favorisa des alliances matrimoniales entre des familles dont les ascendants étaient d'anciens élèves de ces mêmes institutions (Hannerz, 1983 [1980] ; Wagner, 1998).

Ces formes de mobilité que sont les voyages d'études, et ce qu'ils impliquent en termes de rapport spécifique à la France, attestent autant de la présence haïtienne dans ce pays que des liens maintenus en Haïti entre son élite et l'Hexagone (Béchacq, 2018). Deux remarques s'imposent : d'une part, tous les membres de l'élite ne sont pas nécessairement francophiles et d'autre part, d'autres modèles culturels ont connu une certaine influence en Haïti. Si l'imaginaire haïtien de la France peut donc être envisagé, à cette époque, comme un « imaginaire de classe » transmis et nourri notamment par les voyages d'études, l'élite n'en a cependant pas l'apanage car un imaginaire revêt autant de formes d'expression que de supports de diffusion.

2) « ÊTRE FILS DE » ET LES VERTUS (GÉO)POLITIQUES DES MOBILITÉS ÉTUDIANTES (1934-1957)

En 1915, les États-Unis interviennent militairement en Haïti qu'ils occupent jusqu'en 1934⁷. Il s'ensuit notamment l'exil d'opposants politiques à New York (Icart, 1987 ; Suggs, 1988), l'émergence d'un nationalisme culturel avec le mouvement indigéniste autour de son chef de file Jean-Price Mars et de son célèbre ouvrage *Ainsi parla l'Oncle* (1928), et des offres de bourses d'études aux États-Unis pour s'attacher les faveurs de l'intelligentsia haïtienne (Joint, 2006 ; Logan, 1930). Le départ des Américains en 1934 est suivi d'une période de convulsions sociales et politiques qui culminèrent avec la « révolution de 1946 » qui renversa le président Lescot (1941-1946). Cette révolution et la période qui la suit suggèrent, et c'est l'objet de cette partie, que la mobilité universitaire haïtienne en France fut touchée à deux niveaux : à un niveau local, avec la question de la couleur et la diffusion du communisme, et à un niveau international, avec les bouleversements géopolitiques liés à la guerre froide.

La crise de janvier 1946 résulte d'au moins deux phénomènes, l'influence des revendications marxistes et la contestation du régime en place, et elle est portée par des étudiants dont certains obtinrent des bourses à Paris par le biais de l'Accord culturel franco-haïtien signé en septembre 1945. Ce système de bourses d'études profite aux fils de l'aristocratie mulâtre et de la bourgeoisie noire qui, à partir de l'élection de Dumarsais Estimé en 1946, investit massivement l'appareil d'État (Smith, 2009). Cela ne se fait pas sans heurts : la question de la couleur a toujours été très sensible en Haïti et elle suscite des positions très tranchées. Ainsi, Max Hudicourt et Jacques Roumain, issus de la bourgeoisie mulâtre et fondateurs en 1934 du Parti Communiste Haïtien (PCH) placent cette question de la couleur, dans les rapports de force socio-économiques, au second plan par rapport aux clivages sociaux⁸. Cette question est en outre un instrument politique opportunément utilisé en fonction d'intérêts particuliers et d'alliances circonstanciées, tout en imprimant

⁷ Leslie Manigat (2003) situe le début de l'hégémonie américaine en 1909-1911 quand les États-Unis prirent le contrôle des finances et de l'économie haïtienne par le biais de la Banque Nationale d'Haïti, au détriment des Allemands et des Français.

⁸ Étienne Charlier, sensibilisé au marxisme lors de son doctorat à Paris, et Jacques Roumain écrivirent le programme du PCH intitulé *L'Analyse schématique* : « Le préjugé de couleur [...] est l'expression sentimentale de l'opposition des classes, de la lutte des classes, la réaction psychologique d'un fait historique et économique : l'exploitation sans frein des masses haïtiennes par la bourgeoisie » (cité par Nicholls, 1975 : 669).

fortement la société haïtienne (Bloncourt & Löwy, 2007 ; Nicholls, 1975 ; Smith, 2009 ; Voltaire, 1988).

Le témoignage de l'un des leaders de la « révolution de 1946 », René Depestre, souligne les « bénéfiques » de l'exil politique :

« Avant de partir pour Paris, on a jeté quelques bases avec nos amis qui ont pris en main le parti communiste, qui à l'époque était légal, mais devait être condamné à l'illégalité peu de temps après. [Jacques Stephen] Alexis est allé terminer ses études médicales [...]. Moi, je me suis inscrit à la Sorbonne et à Sciences Po » (Depestre, 2005 : 40).

Les bourses d'études allouées dans le cadre de l'Accord culturel constituent, aussi bien pour les présidents haïtiens que pour leurs récipiendaires, un instrument politique. Le président Dumarsais Estimé (1946-1950) éloigne les étudiants communistes de la scène politique locale (Smith, 2009) ; son successeur, Paul Magloire (1950-1956), réduit le nombre de ces bourses, les voyages d'études à Paris permettant aux étudiants contestataires de rester en lien avec les communistes français et européens.

L'Accord culturel signé en septembre 1945 a pour objectif « de favoriser le rayonnement de la culture française et de promouvoir la collaboration entre les Universités françaises et l'Université d'Haïti... »⁹. L'Institut français d'Haïti, créé en décembre 1945, est le centre névralgique de cette coopération universitaire. L'alinéa cinq du quatrième article de l'Accord précise que « L'Institut s'entendra avec le Département de l'Instruction publique en vue de fixer les méthodes et les conditions de sélection d'étudiants haïtiens », mais cette sélection fut laissée à la seule discrétion de ce Département. Outre la lutte contre le communisme, la montée des tensions entre noiristes et mulâtres décide de l'attribution des bourses (Dorsinville, 2006). En octobre 1948, cet accord est complété par un Additif précisant que l'État français met « à la disposition du gouvernement haïtien [...] tous les deux ans, huit bourses artisanales » (art. 6)¹⁰. Une liste établie par l'Ambassade d'Haïti à Paris en 1952 sur l'identité des boursiers montre qu'aucune de ces formations manuelles ne fut investie par ces étudiants dont la plupart appartenaient aux familles bourgeoises¹¹. De

⁹ <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr> (base de données PACTE), « 24 septembre 1945 – Haïti – Accord culturel ».

¹⁰ <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr> (base de données PACTE), « 23 octobre 1948 – Haïti – Additif à l'Accord culturel franco-haïtien ».

¹¹ Cette liste indique que le gouvernement haïtien finançait dix-sept de ces bourses, le gouvernement français treize et l'ONU deux. Neuf étudiants se consacraient aux sciences

1946 à 1952, d'après les documents d'archives du ministère haïtien des Affaires étrangères, seules dix femmes comptent parmi les soixante-deux étudiants boursiers. Se retrouvent dans une même promotion des frères, des sœurs, des cousins germains dont les parents sont commerçants, députés, sénateurs, militaires hauts gradés, voire présidents de la République. La bourgeoisie a massivement investi les écoles catholiques et les meilleurs établissements publics, pouvant ainsi satisfaire aux critères académiques exigés pour ces bourses dont l'attribution relève également de l'arbitraire et de la complaisance. De plus, la liste établie en 1952 par l'Ambassade d'Haïti à Paris s'inscrit dans un contexte politique particulier. En mai 1950, Dumarsais Estimé est renversé par Paul Magloire, à la tête du triumvirat militaire composé de Franck Lavaud et d'Antoine Levelt qui renversa Élie Lescot en 1946. La guerre froide et le maccarthysme aux États-Unis sont propices aux intérêts de Magloire qui, en décembre 1950, fait interdire les partis de gauche et leur publication tout en signant un pacte anti-communiste avec le dictateur dominicain Trujillo. Les ambassades haïtiennes servent alors de « sentinelles » dans cette traque contre les opposants au régime et en novembre 1952, le général Franck Lavaud est promu Ambassadeur d'Haïti à Paris.

Cette liste d'étudiants une fois établie, Lavaud convoque ensuite ceux ayant échoué aux examens puis transmet une synthèse des entretiens dans deux rapports envoyés à sa hiérarchie : s'ils ne peuvent expliquer leurs échecs, les étudiants sont renvoyés dès que possible en Haïti¹². Lavaud plaide également auprès du gouvernement haïtien la cause des étudiants méritants qui rencontrent des difficultés financières pour vivre à Paris, le montant mensuel de la bourse étant alors de 25 dollars US. Le général ambassadeur tente également de surveiller les jeunes communistes haïtiens de passage à Paris :

« Je vous envoie sous ce couvert une nouvelle série de découpages de journaux [...] qui mentionnent la participation d'une représentation haïtienne au Festival mondial de la Jeunesse (communiste) tenu à Berlin le mois dernier. Il nous est difficile d'obtenir par une enquête discrète (sauf pour René Depestre) les noms des délégués haïtiens, attendu que les facilités de visa et de voyage que leur accordent les représentants des

appliquées, sept aux sciences humaines et sociales, cinq aux études médicales et quatre aux arts appliqués. Lettre du 8 janvier 1952 de Démosthène Calixte au secrétaire d'État des Relations extérieures, Dossier « Boursiers Paris », (A.AE) A.C./Sig.2/1951-1952, 5(12), ministère des Affaires étrangères, Port-au-Prince.

¹² Rapports du 13 mars et 29 avril 1952 de Franck Lavaud au secrétaire d'État des Relations extérieures, Dossier « Boursiers Paris » (*ibid.*).

pays communistes en France, leur permettent d'échapper à certains contrôles »¹³.

Selon Gérard Bloncourt, l'un des acteurs de la révolution de 1946, ces contrôles ont été d'autant plus difficiles à réaliser que les jeunes communistes haïtiens – dont Max Chancy, Roger Gaillard, Jacques Stephen Alexis, Théodore Baker – ont voyagé en Europe sous de fausses identités. Du fait de leur statut de boursiers, ils sont hébergés à la Cité Universitaire Internationale où ils organisent des réunions politiques (Paris, avril 2008).

Comment la question de la couleur s'est-elle posée entre ces étudiants quand, en Haïti, elle alimente les querelles et tactiques politiciennes de leurs aînés ? Selon l'un des fils du président Lescot qui a fait ses études en France dans les années 1950, cette question n'a plus lieu d'être :

« À l'étranger, que vous soyez le mulâtre le plus blanc ou que vous soyez noir, vous êtes nègre ! » (Paris, mai 2007). Une petite-fille du président Borno (1922-1930), a étudié aux États-Unis où elle a fait l'expérience du racisme avant d'arriver à Paris en 1956 : « C'est très important pour moi, c'est initiatique. Je comprends que cette vie privilégiée que je vivais, où il y avait les mulâtres d'un côté et les noirs de l'autre, nous étions en fait tous dans le même bain » (Paris, juin 2009). La question de la couleur prit une tout autre dimension en France où elle est confrontée à un racisme plus feutré qu'aux États-Unis :

« J'étais d'une famille francophone et francophile, j'ai une grand-mère et deux tantes françaises, j'aurais dû rentrer comme ça, eh bien non ! [...]. Mon français était rempli d'américanisme, je parlais comme on parle en Haïti avec des expressions. Avec toute leur arrogance, ils me disaient : "Ce n'est pas comme cela que l'on parle le français de France" [...]. Je suis tombée chez les amis de mon père, la France réactionnaire qui te considère comme un petit sauvage. Ils trouvaient que c'était tellement exotique ma couleur, elle parle tellement joliment avec son accent, tu comprends, c'est exotique... donc l'exotisme m'a aidée, m'a ouvert des portes qui n'étaient pas ouvertes aux noirs » (Paris, juin 2009).

Les difficultés rencontrées en France par cette femme furent d'autant plus grandes que cette dernière avait grandi avec un imaginaire positif de ce pays. Si elle pensait avoir des facilités du fait

¹³ Lettre du 4 septembre 1951 de Franck Lavaud à Jacques Léger, Dossier « Consulat d'Haïti à New York ; Divers », (A.AE.)A.C./Sig.17/1948-1950/55(1), ministère haïtien des Affaires étrangères, Port-au-Prince.

de son éducation catholique et de son milieu social, privilégié et francophile, cela ne l'avait cependant pas préparée au racisme et à l'apprentissage des codes français.

Dans les années 1950, un ambassadeur français en poste à Port-au-Prince souligne le rôle de l'enseignement catholique, véritable auxiliaire de la diplomatie française :

« Grâce à leur nombre et à la confiance qu'ils inspirent, tant aux particuliers qu'au gouvernement, ces religieux sont les agents les plus actifs de l'enseignement du français sur tout le territoire d'Haïti au niveau de l'enseignement primaire et secondaire. De ce fait, la part qu'ils prennent au maintien et à la diffusion de notre influence en ce pays est prépondérante » (cité par Arthus, 2007 : 25).

Le retour des étudiants boursiers en Haïti contribue à perpétuer ce modèle éducatif français. Leslie Manigat, qui accumula de nombreux diplômes en tant que boursier du gouvernement haïtien, fut Président de la République pendant quelques mois en 1988, et enseignant dans des universités étrangères, dont celle de la Sorbonne. Son histoire familiale témoigne de ce rapport étroit à la France comme espace de vie et de formation¹⁴ : « Dans le domaine de l'enseignement, la création en 1954 du Centre d'Études Secondaires, vite appelé "la petite Sorbonne" dans l'opinion parce que nous étions neuf diplômés de l'Université de Paris à nous être associés pour le fonder » (Manigat, 1995 : 177). Ce centre a contribué sans nul doute à accentuer le prestige dont est alors auréolée la Sorbonne, dans la continuité de cet imaginaire haïtien faisant de la France un pays d'études associé aux classes supérieures et aux intellectuels, notamment par ceux aspirant à ce que leurs enfants en fassent un jour partie. Un père, agriculteur installé à Port-au-Prince, dit un jour à son fils, aujourd'hui jeune docteur diplômé dans une université parisienne : « Pitit, se pou ou degaje w al kote nou pat ka rive paske nou travay di pou sa. Si ou ale Lafrans, nan Lasòbòn, ou ap vin yon bon entèlekyèl » (Paris, février 2011)¹⁵.

¹⁴ Son grand-père maternel, militaire de carrière, décéda en France en 1900. Son père fut ministre de l'Intérieur et avait pour surnom « Papa France » (Manigat, 1995 : 3). Sa fille et son petit-fils firent également leurs études à Paris, la première en sciences politiques, le second en économie.

¹⁵ « Mon fils, il te faut parvenir là où nous n'avons pu accéder. Si tu vas en France, précisément à la Sorbonne, tu deviendras un bon intellectuel ».

3) DUVALIER, LA MOBILITÉ UNIVERSITAIRE ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES : UN JEU DE DUPES

La prise du pouvoir par François Duvalier, élu dans des conditions douteuses, ouvre une ère de profonds bouleversements en Haïti (Étienne, 2007 ; Nicholls, 1996 [1979] ; Smith, 2009). À l'élimination physique, s'ajoute la pratique ancienne de l'exil politique qui atteint, de 1957 à 1986, des proportions jamais atteintes. Duvalier mène à l'égard des mobilités universitaires un double jeu : il contrôle étroitement l'attribution des bourses d'études quand leur financement n'est pas purement et simplement suspendu ; parallèlement, et sous l'égide d'institutions internationales, des universitaires et professionnels haïtiens s'expatrient alors qu'Haïti est sollicitée pour recevoir des professeurs étrangers. *In fine*, l'exode massif de travailleurs, ouvriers agricoles ou membres de professions libérales, sert les intérêts financiers et politiques de la dictature, tout en contribuant à la croissance économique de leurs nouveaux pays de résidence : territoires de la Caraïbe, Amérique du Nord et France (Bastide, Morin & Raveau, 1974 ; Boisseron, 2007 ; Ferguson, 2003 ; Grasmuck, 1982 ; Icart, 1987 ; Morin, 1993 ; Stepick, 1982).

L'Additif de 1948 à l'Accord culturel de 1945 prévoit une reconduction tacite et décennale des accords passés mais rien ne permet d'en suggérer l'abrogation pendant la dictature duvaliériste. Cependant, des documents d'archives du ministère haïtien des Affaires étrangères montrent l'arrêt du financement des bourses des étudiants résidant à l'étranger et leur contrôle direct par Duvalier. L'un de ces documents est un courrier adressé par Jules Blanchet, Secrétaire d'État sans portefeuille [*sic*], à Louis Mars, Secrétaire d'État des Affaires étrangères :

« Toutes allocations antérieurement inscrites au budget de votre Département, en vue du voyage, de l'équipement et de séjour de boursiers à l'étranger, ont été supprimées [...]. De plus, les offres et les demandes de bourses seront centralisées et [...] tout octroi de bourses d'études ou de spécialisation devra être préalablement agréé par le Chef de l'État »¹⁶.

Plusieurs courriers de diplomates haïtiens sollicitent l'intervention du Secrétaire général des Affaires étrangères au sujet de la situation précaire des étudiants qui ne reçoivent plus leurs bourses. Le

¹⁶ Lettre du 31 juillet 1958 de Jules Blanchet à Louis Mars, Dossier « Affaires culturelles/Propagande/Affaire G. Carrié », (A.AE.)A.C./1959-1960/64(6), ministère des Affaires étrangères, Port-au-Prince.

Secrétaire d'État des Finances, sur instruction de François Duvalier et par souci d'économie, avance l'argument de l'équivalence des diplômes entre des institutions haïtiennes et françaises : « Ainsi donc, sans aucuns frais de déplacement ni de séjour à l'étranger, l'étudiant obtient le même diplôme que ceux qui font leurs études à Paris »¹⁷. Il s'agit non seulement de contrôler la mobilité universitaire mais également de suspendre cette coutume de la formation des classes lettrées haïtiennes par les voyages d'études. Les écoles catholiques étant tout à la fois le lieu de reproduction d'une élite francophile et celui de la mobilité sociale pour les classes intermédiaires, Duvalier lutte contre l'influence du clergé catholique (Nicholls, 1996 [1979]). En 1959-1960, arguant du fait que certains établissements religieux et scolaires sont des lieux d'opposition politique, plusieurs ecclésiastiques sont expulsés d'Haïti, tels les Jésuites canadiens ou les Pères du Saint-Esprit, enseignant à l'école Saint-Martial (*ibid.*). L'exil politique des intellectuels non acquis au régime est pratiqué à grande échelle, situation bien résumée par Leslie Manigat quant à la position de l'intelligentsia haïtienne, laquelle :

« allait être soumise à un triple traitement de choix : la soumission pure et simple jusqu'à l'abdication dans la domestication pour survivre ; la mort ou la disparition sans autre procédure (la liste est hélas longue !) ; et le déracinement de l'exil impie qui, finalement pour beaucoup, fut la planche de salut et même une rampe exceptionnelle de lancement pour de grandes carrières internationales » (Manigat, 1995 : 179).

En tant que membre d'organisations internationales, Haïti est associée à des programmes de mobilités universitaires et professionnelles à l'égard desquelles François Duvalier mène un double jeu, comme en attestent deux documents d'archives émanant de l'UNESCO et de l'OEA. Pendant les décennies 1960-1970, l'UNESCO initie un vaste programme de recrutements d'enseignants et de cadres techniques haïtiens pour former des professionnels destinés aux écoles, aux universités et aux institutions publiques du Congo nouvellement indépendant (Kuyu, 2006). Un courrier du Bureau Technique des Nations Unies adressé au Secrétaire d'État des Affaires étrangères précise, au sujet de la liste des professeurs recrutés :

¹⁷ Lettre du 16 février 1959 du Secrétaire d'État des Finances au Secrétaire d'État des Affaires étrangères, « Dossier Affaires culturelles/Propagande/Affaire G. Carrié » (*ibid.*).

« La même liste est soumise à l'examen du ministre de l'Éducation nationale afin qu'il puisse prendre toutes ses responsabilités quant au départ de ces professeurs, notre bureau n'ayant pas les renseignements nécessaires pour savoir si certains d'entre eux sont indispensables en Haïti »¹⁸.

Il est surprenant que ce représentant d'une institution internationale vouée au développement de l'éducation ne soit pas en mesure d'apprécier les besoins d'Haïti dans ce domaine. Ces besoins sont en revanche évoqués dans un document de l'Organisation des États américains relatif à l'envoi de professeurs étrangers en Haïti pour lutter contre l'analphabétisme :

« Le programme d'aide matérielle aux Universités est considérablement élargi et est augmenté de façon considérable le nombre de professeurs susceptibles d'être détachés, périodiquement, dans des pays d'Amérique qui sollicitent l'envoi d'experts. La Délégation haïtienne, compte tenu des besoins d'Haïti en ce qui a trait à la préparation de ses ressources humaines, ne peut accorder que son appui total aux recommandations de l'Organisation des États américains [...]. Les initiatives visant le développement économique des États membres ne peuvent avoir toute leur efficacité, tant que l'analphabétisme n'en sera pas, sinon liquidé, mais considérablement réduit [...]. Elle soulèvera aussi [...] la question des formalités de voyages de professeurs ou d'étudiants. En ce qui concerne les étudiants, il y a lieu également d'envisager l'allègement des formalités d'inscriptions ou d'admission dans les universités étrangères privées ou d'État »¹⁹.

Cette institution internationale semble méconnaître la politique duvaliériste à l'égard de la mobilité universitaire. De plus, entre le départ des professeurs haïtiens pour le Congo et la volonté d'envoyer des professeurs étrangers en Haïti, ces documents donnent l'impression d'une opération de « vases communicants » à grande échelle. L'ignorance de l'UNESCO et de l'OEA quant à la politique éducative et universitaire effectivement menée en Haïti atteste de leur manque de coordination et profite ainsi à François Duvalier : vider le

¹⁸ Lettre du 3 juin 1961 de Jean B. Richardson à René Chalmers, Dossier « Affaires culturelles, Rapports divers », (A.AE.)A.C./Sig.9/1961-1962/136(3), ministère des Affaires étrangères, Port-au-Prince.

¹⁹ Ordre du jour de la 11^e conférence interaméricaine. Chap. IV – Questions culturelles. Point 32 : intensification des relations culturelles interaméricaines. A) Échanges de personnes et particulièrement de professeurs et d'étudiants, Dossier « Affaires culturelles, Rapports divers » (*ibid.*).

pays de ses ressources intellectuelles pour asseoir son pouvoir, tout en bénéficiant de l'attention et des financements de ces institutions.

Si François Duvalier a limité de façon drastique la mobilité des étudiants, sous le règne de son fils Jean-Claude (1971-1986), certains d'entre eux peuvent cependant bénéficier de bourses offertes par les pays étrangers. Une Haïtienne, après avoir exercé en tant qu'institutrice tout en continuant ses études, obtient en 1982 de l'Ambassade de France une bourse d'études à l'Institut international d'administration publique de Paris. Issue d'une famille de onze enfants dont le père était fermier, cette femme témoigne de la prégnance des représentations positives de la France auxquelles contribuent son éducation catholique et sa passion pour la littérature française :

« Tout Haïtien, je pense, a un lien avec la France. Depuis toute petite, j'ai toujours entendu parler de la France. Je sais que mon grand-père faisait acheter son costume en France, c'était "LE" costume [...]. Les liens qu'il y avait avec la France, c'était les religieux et religieuses qui fréquentaient souvent la maison [...]. Le contact physique, c'était vraiment quelque chose que j'attendais, je suis allée visiter les lieux que j'avais connus dans les livres [...]. En Haïti, le nom de la France passe dans les proverbes, même dans les noms des aliments, tout ce qui est bien, on dit que c'est français [...]. L'autre chose que j'avais beaucoup appréciée, c'est que j'ai suivi des manifestations, c'était l'époque de Duvalier et même s'il y avait une petite ouverture avec Jean-Claude, les manifestations étaient interdites. La France représentait un vent de liberté, un souffle de révolte » (Paris, juillet 2007).

Les écoles catholiques et certaines écoles publiques forment la jeunesse privilégiée de Port-au-Prince, mais ce témoignage montre que la présence de ces écoles en province permet d'accéder à une certaine instruction, probablement réservée aux enfants de notables locaux. En outre, l'éducation, la langue et la littérature contribuent à la formation d'un imaginaire suscitant le désir du voyage en France, pays ici associé à des produits de qualité. Quant à l'attrait des Haïtiens pour la culture française, le voyage physique dans l'Hexagone constituerait l'aboutissement d'une aspiration communément partagée et transcendant les classes sociales. Cette lecture du rapport des Haïtiens à la France transparait également dans le récit de Max Dorsinville, au sujet du voyage de l'un des siens à Paris, véritable aspiration sociale normative : « le désir que nourrit tout bon Haïtien de connaître les plaisirs de la douce France » (Dorsinville, 2006 : 63).

Cette attirance pour le modèle culturel français se retrouve encore de nos jours dans les motivations des étudiants souhaitant se rendre dans l'Hexagone. Cependant, dans les récits de leurs expériences migratoires, cet imaginaire performatif se heurte aux réalités des pratiques discriminatoires et à la politique française de contrôle de l'immigration.

4) MIGRATION HAÏTIENNE EN FRANCE ET EXPÉRIENCES ÉTUDIANTES À PARIS (1980-2010)

La sociologie de la présence haïtienne dans l'Hexagone se diversifie à partir de la fin des années 1960 et devient numériquement importante au tournant des années 1970-1980. En 1982, l'INSEE²⁰ recense plus de 5 000 Haïtiens puis près de 20 000 en 1990. Cette augmentation est liée à une série de problèmes économiques et environnementaux qui ont frappé Haïti au début des années 1980, et aux convulsions politiques qui ont précédé et suivi l'exil de Baby Doc en 1986 (Étienne, 2007). Dans les années 1990, la réponse des autorités françaises face à l'arrivée des Haïtiens est une hospitalité très relative, notamment à la suite du putsch qui renverse le président Aristide en octobre 1991 : fermeture des frontières, suspension des procédures d'expulsion et de régularisation, maintien des demandeurs d'asile dans une clandestinité institutionnalisée, autant de résultats de la lutte contre l'immigration dite « illégale » (Alaux, 1992 ; Bousquet, 2006 ; Fassin, 1996 ; Rodier & Alaux, 1995). Le flux migratoire semble ensuite ralentir pour atteindre 25 000 Haïtiens recensés dans l'Hexagone en 1999 (INSEE, 1999), mais les statistiques de l'OFPRA montrent que la demande haïtienne d'asile croît pendant la deuxième présidence d'Aristide (2001-2004) et après son exil²¹. Les premières demandes d'asile passent de 3 067 dossiers déposés en 2004 à 4 953 l'année suivante, dont près de 75 % dans les Antilles françaises et essentiellement en Guadeloupe. Ces chiffres sans précédent placent alors la France en troisième place derrière les États-Unis et le Canada mais dans des proportions similaires, ce qui est alors une nouveauté dans l'histoire contemporaine de cette émigration (OCDE, 2007).

Au-delà de la diversité des situations particulières et face aux dispositifs durcissant les règles de séjour en France, l'imaginaire

²⁰ Institut National de Statistiques et d'Études Économiques.

²¹ Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), *Rapport d'activité, 2002-2007*.

haïtien de ce pays se transforme à mesure que les représentations qui le composent se reconfigurent au gré des expériences. Et ceci alors que demeure la puissance évocatrice de cet imaginaire, avec toutes les images positives qu'il véhicule et à partir desquelles les migrants, à l'aune de leurs vécus, mesurent tout l'écart. Les motifs de départ des migrants se transforment au fil du temps, la reconstruction *a posteriori* de leurs trajectoires passées se faisant à la lumière de leur situation présente. La volonté de mettre en œuvre un projet de vie n'est en outre pas uniquement liée au caractère répulsif du contexte socio-économique haïtien. Les récits des étudiants et d'anciens étudiants montrent ce désir de découverte d'un horizon culturel familier d'où s'élève la promesse d'un accomplissement personnel. La force de cet imaginaire m'a été rappelée par un étudiant souhaitant faire son doctorat à Paris, ce niveau d'étude n'existant alors pas en Haïti. L'ayant prévenu, dans notre correspondance électronique, quant aux difficultés pour un étudiant haïtien à s'inscrire dans une université française, il me répondit :

« Jusqu'à une époque très récente, le milieu de référence intellectuelle en Haïti a toujours été la France. C'est l'expression d'un lien indissoluble entre l'ancienne métropole et sa fille aînée rebelle d'Amérique. [...] Je comprends bien comment ne pas pouvoir étudier en France constitue une gifle pour le rêve d'un jeune Haïtien épris de sciences sociales » (septembre 2008)²².

Cet étudiant a finalement pu réaliser son rêve en obtenant une bourse de l'Ambassade de France en Haïti, même si le séisme de janvier 2010 a retardé son arrivée à Paris. De 1998 à 2006, le nombre d'étudiants haïtiens en France passa de 573 à 1 395 – dont 177 boursiers du gouvernement français – sur un total de 3 600 personnes dont un autre tiers étudiant aux États-Unis et le tiers restant au Québec et en Amérique latine (Igout, 2007). Ce même document omet cependant les milliers d'étudiants haïtiens, dont le nombre est estimé entre 6 000 et 10 000 (Daudier, 2012), qui poursuivent leur cursus dans les universités dominicaines.

²² Il est difficile pour un étudiant étranger qui n'a pas reçu de bourses de franchir les obstacles permettant d'obtenir un visa. Les services consulaires exigent, entre autres pièces justificatives, l'accord de l'université où l'étudiant souhaite s'inscrire, alors que certaines universités demandent aux étudiants de produire le récépissé d'un titre de séjour pour pouvoir recevoir le formulaire d'inscription. C'est la copie de ce même formulaire qui est également exigée par les préfectures de police pour produire une carte de séjour « étudiant ».

Certains jeunes Haïtiens sont arrivés en France avec des visas étudiants, à l'image de cet ingénieur d'une collectivité territoriale qui commença des études supérieures à partir de 1989 :

« Quand j'ai annoncé à mes copains que j'allais partir, ils disaient ça pour rigoler mais c'était très fort au niveau de la symbolique : "tu te rends compte que tu vas côtoyer à Paris les Voltaire, les Molière, ces gars que nous lisons à travers leurs classiques ?" On avait fait un petit sketch pour les adieux avant que je parte, parce que j'animais aussi des clubs littéraires dans les réseaux de l'Institut français d'Haïti » (Paris, octobre 2008).

Retraçant l'histoire de sa fratrie – sa sœur a étudié la médecine et a adopté la nationalité française sans difficultés²³ – il évoque la question de sa naturalisation comme « un moment très particulier pour des gens de la petite classe moyenne, comme moi, qui avons toujours vécu dans cette espèce de fascination et d'amour pour la France ». La façon dont il parle de son origine sociale montre cette relation intime entre cet imaginaire haïtien de la France, la migration dans ce pays et le processus de naturalisation. En effet, son père est alors transporteur et sa mère fait du commerce de demi-gros : « En parlant de classe moyenne, c'est plus par rapport à notre devenir que par rapport à notre condition initiale. Je dis ça parce qu'après, on est tous devenus, de par les études, "quelqu'un" comme on dit là-bas » (Paris, octobre 2008). La France véhicule ici la promesse d'une ascension sociale et économique dont la réalisation peut modifier la façon d'exprimer son origine sociale. Après avoir tenté de s'insérer professionnellement en Haïti et souhaitant passer des concours de la fonction publique en France, il décide d'adopter la nationalité de ce pays et donc « d'abandonner » sa nationalité haïtienne :

« Prendre la nationalité française, c'est faire un affront aux ancêtres²⁴ [...]. C'est à la fois un déchirement, parce qu'on a l'impression qu'on abandonne une partie de soi, et en même temps, c'est une sorte de consolidation parce qu'on sait que la part française qu'on essaie de rejoindre ou d'assumer n'est pas contradictoire en soi, avec l'éducation

²³ Selon l'article 21-20 du Code civil, créé par la loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 : « Peut être naturalisée sans condition de stage la personne qui appartient à l'entité culturelle et linguistique française, lorsqu'elle est ressortissante des territoires ou État dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français, soit lorsque le français est sa langue maternelle, soit lorsqu'elle justifie d'une scolarisation minimale de cinq années dans un établissement enseignant en langue française » (<http://legifrance.gouv.fr>).

²⁴ Il s'agit notamment des pères fondateurs de la patrie qui ont combattu pour l'indépendance haïtienne.

scolaire qu'on a reçue et la fascination qu'on a vis-à-vis de la France intellectuelle, ce qui est tout à fait différent du vécu dans ce pays » (Paris, octobre 2008).

Cet ingénieur s'est fait une place en France mais tous les étudiants ne connaissent pas cette ascension. Certains d'entre eux arrivent avec un visa de tourisme, restent au-delà des trois mois réglementaires pour commencer ou continuer des études supérieures.

Un Haïtien, né en 1979, arrive dans l'Hexagone en 2007 : l'OFPRA rejette sa demande d'asile politique mais lui accorde la possibilité de s'inscrire dans une université. Elle transmet ce rejet à la préfecture de police qui lui envoie une OQTF²⁵. Bien que toute sa famille réside aux États-Unis, il justifie ainsi sa volonté de venir en France : « Aux États-Unis, j'aurais eu envie de faire de l'argent plutôt que d'étudier. La France, c'est cette possibilité qu'elle donne aux gens, les études » (Saint-Denis, novembre 2007). Malgré l'OQTF et ayant réussi ses examens universitaires tout en travaillant ponctuellement, de nuit et de façon non déclarée pour une société de nettoyage, il s'inscrit en deuxième année de psychologie. À la suite d'une visite médicale, il apprend qu'il est porteur de l'hépatite B, « opportunité » qu'il saisit pour rester en France, son médecin lui conseillant en effet de solliciter une Autorisation provisoire de séjour pour soins²⁶. Le fait de ne pas posséder de papiers de résidence génère une situation de précarité mais affecte également les relations avec ses compatriotes :

« Les étudiants, boursiers ou autres, ne se mélangent pas avec les travailleurs parce qu'ils se sentent plus valorisés [...]. Ceux qui n'ont pas de papiers ne veulent pas fréquenter les autres Haïtiens parce qu'ils veulent toujours te montrer que tu es inférieur [...]. Je suis venu ici pour faire des études et il y a des Haïtiens qui t'encouragent à trouver du travail mais je refuse, je veux réussir mes études et retourner en Haïti. J'ai commencé à avoir des soucis quand j'ai reçu la lettre de l'OFPRA et des fois je suis avec des Haïtiens qui ne sont pas très avancés dans leur éducation et ils commencent à comprendre que je viens chez eux [...]. Les Haïtiens que j'ai rencontrés ne sont pas solidaires. D'ailleurs, surtout quand on parle des étudiants, certains travailleurs ne veulent pas les voir

²⁵ Obligation à quitter le territoire français.

²⁶ Ce titre de séjour permet aux « étrangers » de rester sur le territoire français pour se faire soigner d'une maladie qui ne peut être traitée dans leur pays d'origine. Après la constitution du dossier, le médecin de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales émet un avis qu'il transmet au préfet, lequel donne ou non accord, pour la délivrance de ce titre de séjour, cette procédure pouvant prendre plusieurs mois.

parce qu'ils croient que tu viens ici pour ensuite faire de la politique et de l'argent en Haïti. Pour eux, si tu viens, c'est pour trouver du travail » (Saint-Denis, novembre 2007).

Ce clivage au sein du groupe des migrants entre étudiants et travailleurs, quand les études à l'étranger sont vues comme une voie d'accès à une carrière politique en Haïti, peut être rattaché à l'histoire de la formation des élites en France, qui a été brièvement retracée ici, et à l'imaginaire haïtien de ce pays, produit de cette histoire. La situation actuelle d'Haïti est souvent imputée, entre autres facteurs, à la corruption de la classe politique²⁷, et l'argument de l'incapacité des élites traditionnelles formées à l'étranger fut notamment mobilisé – par Michel Martelly contre Myrlande Manigat, deuxième épouse de Leslie Manigat – lors de la campagne présidentielle de 2010-2011. Cette histoire et le contexte actuel permettent de situer la façon dont les étudiants sont perçus par les travailleurs qui n'ont pu bénéficier d'une formation universitaire. À cette hiérarchie sociale, somme toute assez classique, se superpose en outre une hiérarchie relative au statut administratif et au droit de résider en France.

CONCLUSION

Les transformations de cet imaginaire haïtien de la France ont permis de saisir l'une des racines historiques de cette entité extranationale qu'est la diaspora. Elles ont été appréhendées à partir d'une catégorie bien spécifique de migrants, les étudiants, qui constituent une part plutôt réduite au sein de la population haïtienne de France. Les étudiants forment dans cette population un groupe qui s'en démarque à plusieurs titres : leur présence dans l'Hexagone est, *a priori*, plus transitoire que définitive ; leur niveau de formation est élevé ; ils sont les récipiendaires et les transmetteurs de cet imaginaire performatif faisant de la France ce pays associé aux études, au savoir et à la culture. Cependant, ce groupe des étudiants n'est pas pour autant homogène, le fait d'être détenteur d'un visa étudiant adossé à une bourse étant très valorisé, notamment par rapport aux étudiants présents en France à la suite de l'obtention d'un visa de tourisme, et d'autant plus quand ces mêmes étudiants se retrouvent sans autorisation de séjour. De fait, les étudiants haïtiens d'aujourd'hui

²⁷ Dans le rapport pour l'année 2007 de l'ONG Transparency International qui évalue le degré de corruption, Haïti est classé parmi les pays les plus corrompus, en étant à la 177^e position sur un total de 180 pays (Transparency International, 2008).

n'appartiennent plus, dans leur très grande majorité, à cette jeunesse dorée des classes privilégiées élevée dans la coutume du voyage d'études à Paris. Cet imaginaire invoqué dans les récits *a posteriori* des projets migratoires est non seulement pérenne sur la durée mais il transcende également les classes sociales. Si la migration est souvent un impératif dicté par la survie, elle est également aiguillée par la promesse d'une réalisation personnelle qui s'inscrit dans une destinée familiale et donc collective. La mise à l'épreuve, par le vécu migratoire, de la filiation historique et intellectuelle entre Haïti et la France, dont l'imaginaire ici analysé est le produit, est le motif de bien des désillusions, mais l'éducation et la transmission – d'images, de textes, de récits – demeurent le moteur de cet imaginaire d'un ailleurs convoité. L'historien Daniel Roche remarque ainsi parmi ces caractéristiques de la mobilité porteuses de transformation : « Les voyages sont censés former la jeunesse, mais le problème est de savoir comment. Cette modification prend toute sa force si l'on inscrit la mobilité comme déplacement non seulement dans l'espace, mais aussi dans le temps et dans la hiérarchie sociale » (Roche, 2003 : 12).

SOURCES

Institut National de la Statistique et des Études Économiques/INSEE,
Recensement général de la population française, 1999.

Institut National de la Statistique et des Études Économiques/INSEE,
Données socio-démographiques sur les étrangers et les immigrés. Enquête annuelle de recensement, 2007,
<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/resultats/default.asp?page=france.htm>
(consulté le 27 mars 2008).

Ministère haïtien des Affaires étrangères, Affaires culturelles (A.C.)
Dossier *Consulat d'Haïti à New York*, Sig.17/1948-1950/55(1)

Dossier *Affaires culturelles/Propagande/Affaire G. Carrié*, 1959-1960/64(6) Dossier *Affaires culturelles, Rapports divers*, (A.AE.)A.C./Sig.9/1961-1962/136(3)

Organisation de Coopération et de Développement Économique/OCDE,
Perspectives des migrations internationales, Effectifs de population étrangère dans certains pays de l'OCDE, 2007,
http://www.ocde.org/document/40/0,3343,fr_2649_33931_393370_64_1_1_1,00.htm (consulté le 12 mars 2008).

Office français de protection des réfugiés et apatrides/OFPRA, *Rapports d'activités*, 2002 – 2007, <https://www.ofpra.gouv.fr/fr/l-ofpra/nos-publications/rapports-d-activite> (consultés le 15 avril 2008).

PACTE, Base des Traités et Accords de la France, <http://www.base.doc.diplomatie.gouv.fr> (consulté le 27 octobre 2008).

24 septembre 1945 – Haïti – Accord culturel.

23 octobre 1948 – Haïti – Additif à l'Accord culturel franco-haïtien.

Transparency International, *Annual Report 2007*

http://www.transparency.org/publications/annual_report (consulté le 27 octobre 2008).

BIBLIOGRAPHIE

Alaux, J.-P., 2007, « Pays d'exil ; Haïti. La France coupe la route de l'exil », *Plein Droit*, n^{os} 18-19, octobre 1992, <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/18-19/france.html> (consulté le 23 juin).

Arthus, W. W., 2007, *La machine diplomatique française en Haïti (1945-1958)*, Mémoire de Master d'histoire contemporaine, dir. R. Frank, Université Paris 1.

Bastide R., Morin F. & Raveau F., 1974, *Les Haïtiens en France*, Paris/La Haye, Mouton.

Béchacq, D., 2019, « Mobilité, parenté et instruction de l'élite haïtienne (fin XVIII^e-début XX^e siècle) », dans Rogers Dominique & Lesueur Boris (dir.), *Libres après les abolitions ? Statuts juridiques et identités, XVIII^e-XXI^e siècles (Amériques, Afrique)*, Paris, Karthala, p. 111-138.

Bloncourt, G. & Löwy, M., 2007, *Messagers de la tempête. André Breton et la Révolution de janvier 1946 en Haïti*, Paris, Éd. Le Temps des Cerises.

Boisseron, M., 2007, « Émigration haïtienne en République dominicaine : source de profits, source de conflits », dans Calmont André & Audebert Cédric (dir.), *Dynamiques migratoires de la Caraïbe*, Paris, Karthala/Géode Caraïbe, p. 21-33.

Bonacci, G., 2005, *Exodus ! L'histoire du retour des Rastafariens en Éthiopie*, Paris, Scali, 2008.

- Bourdieu, P., « Les trois états du capital culturel », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 30, 1979, p. 3-6.
- Bousquet, E., *Le droit d'asile en France : politique et réalité*, New Issues in Refugee Research, Research Paper n° 13, United Nations High Commissioner for Refugees, Policy Development and Evaluation Service, 2006.
- Burnham, T. M., “‘Everything they hate’: Michèle, Mildred and Elite haitian marrying strategies in Historical perspective”, *Journal of Family History*, vol. 31, n° 1, 2006, p. 83-109.
- Casimir, J., *Haïti et ses élites. L’interminable dialogue de sourds*, Port-au-Prince, Éd. de l’Université d’État d’Haïti, 2009.
- Coenen-Hunter, J., *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004.
- Corvington, G., *Port-au-Prince au cours des ans. La métropole haïtienne du XIX^e siècle, 1888-1915*, Port-au-Prince, Imprimerie H. Deschamps, 1994.
- Daudier, V., « Un manque à gagner pour les universités haïtiennes », *Le Nouvelliste*, 26 décembre 2012, <http://lenouvelliste.com/article4.php?newsid=111939> (consulté le 28 décembre 2012).
- Depestre, R., « Entretien avec René Depestre », *Gradhiva* (n.s.), n° 1, p. 19-45.
- Dorsinville, M. H., *Mémoires de la décolonisation*, Montréal, Mémoires d’Encrier, 2006. Dubois, L., *Les Vengeurs du Nouveau Monde. Histoire de la Révolution haïtienne*, Rennes, Les Perséides, 2005 [2004].
- Farred, G., “The Postcolonial Chickens Come Home to Roost: How *Yardie* Has Created a New Postcolonial Subaltern”, *The South Atlantic Quarterly*, vol. 100, n° 1, 2001, p. 287-305.
- Fassin, D., « “Clandestins” ou “exclus” ? Quand les mots font la politique », *Politix*, vol. 9, n° 34, 1996, p. 77-86.
- Ferguson, J., *Migration in the Caribbean: Haiti, the Dominican Republic and Beyond*, London, Minority Rights Group International, 2003.
- Firmin, A., *De l’égalité des races humaines*, Paris, Librairie Cotillon, 1885.
- Geiss, I., *The Pan-African Movement* (Trad. A.E. Keep), New York, Africana Publishing Co., 1974 [1968].
- Grasmuck, S., “Migration within the Periphery: Haitian Labor in the Dominican Sugar and Coffee Industries”, *International Migration Review*, vol. 16, n° 2, 1982, p. 365-377.

- Hannerz, U., *Explorer la ville. Éléments d'anthropologie urbaine* (trad. I. Joseph), Paris, Éd. de Minuit, 1983 [1980].
- Icart, J.-C., *Négriers d'eux-mêmes. Essai sur les boat people haïtiens en Floride*, Montréal, Éd. du CIDHICA, 1987.
- Igout, M., *Les étudiants haïtiens dans le système universitaire français* (1998-2006), Rencontres Campus France, Paris, 26-30 nov. 2007.
- Joachim, B., *Les racines du sous-développement en Haïti. La formation sociale d'Haïti des conquistadores aux marines*, Port-au-Prince, Éd. Deschamps, 1979.
- Joint, L. A., *Système éducatif et inégalités sociales en Haïti : le cas des écoles catholiques*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- Kuyu, C., *Les Haïtiens au Congo*, Paris, Éd. L'Harmattan, 2006.
- Laëthier, M., *Être migrant et Haïtien en Guyane*, Paris, Éd. du CTHS, 2011.
- Laurière, C., « D'une île à l'autre. Alfred Métraux en Haïti », *Gradhiva* (n.s.), n° 1, 2005, p. 181-207.
- Leyburn, J. G., *The Haitian People*, New Haven, Yale University Press, 1941.
- Logan, R. W., "Education in Haiti", *The Journal of Negro History*, vol. 15, n° 4, 1930, p. 401-460.
- Manigat, L., *La crise haïtienne contemporaine ou Haïti des années 1980 : une grille d'intelligibilité pour la crise présente*, Port-au-Prince, CHUDAC/Éd. des Antilles, 1995.
- Manigat, L., « Haïti : de l'hégémonie française à l'impérialisme américain », dans Ferro Marc (dir.), *Le livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Paris, Robert Laffont, 2003, p. 220-229.
- Morin, F., « Entre visibilité et invisibilité : les aléas identitaires des Haïtiens de New York et de Montréal », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n° 3, 1993, p. 147-176.
- Nicholls, D., « Idéologie et mouvements politiques en Haïti, 1915-1946 », *Annales ESC*, n° 30, 1975, p. 654-679.
- Nicholls, D., "The Widow of Salomon: Myth or Reality?", *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, vol. 20, n° 4, 1978, p. 377-392.
- Nicholls, D., *From Dessalines to Duvalier. Race, Colour and National Independence in Haiti*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, 1996 [1979].
- Péan, L. J. R., *Haïti, économie politique de la corruption. L'État marron, 1870-1915*, t. 2, Paris, Éd. Maisonneuve et Larose, 2005.

- Pierre, L.-N., « Les élites haïtiennes : composition et stratégies de pouvoir », in Lerat Christian (dir.), *Élites et intelligentsia dans le monde caraïbe*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 59-82.
- Price-Mars, J., *La vocation de l'élite*, Port-au-Prince, Éd. Fardin, 1977 [1919].
- Roche, D., *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.
- Rodier C. & Alaux J.-P., « Ces circulaires qui ne tournent pas rond », *Plein Droit*, n° 28, 1995, <http://www.gisti.org/doc/pleindroit/28/circulaires.html> (consulté le 24 juin 2007).
- Sauveur, P. É., *L'énigme haïtienne. Échec de l'État moderne en Haïti*, Montréal, Mémoires d'Encrier, 2007.
- Scott, R. J., "Public Rights and Private Commerce: A Nineteenth-Century Atlantic Creole Itinerary", *Current Anthropology*, vol. 28, n° 2, 2007, p. 237-256.
- Sibeud, E., « "Comment peut-on être noir ?" Le parcours d'un intellectuel haïtien à la fin du XIX^e siècle », *Cromohs*, n° 10, 2005, p. 1-8, http://www.cromohs.unifi.it/10_2005/sibeud_haitien.html (consulté le 24 avril 2008).
- Smith, M. J., *Red and Black in Haiti. Radicalism, Conflict and Political change, 1934-1957*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2009.
- Stepick, A., "Haitian Boat People: A Study in the Conflicting Forces Shapping U.S. Immigration Policy", *Law and Contemporary Problems*, vol. 45, n° 2, 1982, p. 163-196.
- Suggs, H. L., "The Response of the African American Press to the United States Occupation of Haïti, 1915-1934", *The Journal of Negro History*, vol. 73, n° 1/4, 1988, p. 33-45.
- Voltaire, F., *Pouvoir noir en Haïti. L'explosion de 1946*, Montréal, V&R éditeurs/CIDHICA, 1988.
- Wagner, A.-C., *Les nouvelles élites de la mondialisation. Une immigration dorée en France*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

RÉSUMÉ

L'indépendance d'Haïti en 1804 ne consumma pas complètement la rupture avec la France. Dès les premières décennies de la toute jeune république, la mobilité destinée à la formation professionnelle et

universitaire fut une nécessité imposée par les circonstances, l'instruction publique et privée étant alors quasiment inexistante et réservée aux enfants des militaires et des hommes politiques. Par la suite, cette mobilité d'Haïti vers l'ancienne métropole colonisatrice devint une coutume valorisée et socialement signifiante au sein des classes privilégiées. Cette mobilité contribua à nourrir au sein de ces classes un imaginaire de la France, pays d'instruction et de culture, entretenu par d'autres liens postcoloniaux : familiaux, économiques, matériels, linguistiques, religieux, etc. Aujourd'hui, des Haïtiens, étudiant ou ayant étudié en France, mobilisent toujours cet imaginaire dont la force d'évocation interroge sa pérennité. À partir de sources orales et de documents d'archives inédits, cet article s'attache à reconstruire les contours et les enjeux de cet imaginaire, qui est à la fois un marqueur social local, un levier politique de l'influence française et le vecteur d'une aspiration à la mobilité.

Mots-clés : Haïti ; France ; imaginaire ; étudiants ; migration.

ABSTRACT

Haiti's independence in 1804 did not completely put an end to its break with France. From the earliest decades of the new republic, the movement of people aimed at professional training or university education was a necessity imposed by circumstances, since public and private schooling were practically inexistent and reserved to the children of top-ranking soldiers and politicians. Later, moving to the former metropolitan colony became a much-valued and socially significant practice among the privileged classes in Haiti. This form of mobility helped nourish an image of France among these classes as a land of education and culture, and was kept alive by other post-colonial links: family ties, economic, material, linguistic, religious links, etc. Today, Haitians, who study or have studied in France, still refer to this image, whose evocative force raises questions about its durability. Based on oral sources and original archive documents, this article is an attempt to reconstruct the outlines and issues relating to this image, which represents both a local social market, a political tool for French influence and the vector of an aspiration towards mobility.

Keyword: Haiti; France; imaginary; student; migration.